



**CDN ANGERS
PAYS DE LA LOIRE
17 RUE DE LA TANNERIE
CS 30114 - 49101 ANGERS
CEDEX 02**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI-CDN

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Jeudi 5 décembre 2024 à 10h30, les membres du Conseil d'administration de l'EPCC Le Quai - CDN se sont réunis sous la présidence de M. Nicolas DUFETEL.

Date de Convocation : 28/11/2024 - Secrétaire de séance : Laurence BEDOUE

Étaient présents : 12

Représentants de l'État : Mme Anne GÉRARD, Directrice DRAC ; Mme Marion JULIEN, personnalité qualifiée.

Représentants de la Ville d'Angers : M. Nicolas DUFETEL, Président, Adjoint à la culture et au patrimoine, (représentant du Maire) ; Mme Pascale MITONNEAU, vice-présidente ; Mme Bénédicte BRETIN ; Mme Marie-Isabelle LEMIERRE ; Mme Isabelle PRIME, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Florian RAPIN, M. Laurent VIEU ; Conseillers municipaux ; Mme Brigitte LIVENAIS, Personnalité qualifiée.

Représentant du personnel : Mme Agnès VALLIER, Représentant du personnel titulaire, Le Quai - CDN

Autres participants : Mme Frédérique HAMEL, Trésorerie Municipale ; M. Christophe FENNETEAU, Chef de service de création artistique, DRAC des Pays de la Loire ; M. Olivier MARTIN, Directeur Cultures ; Mme Marion COLLÉTER, Directrice adjointe et M. Noé SOULIER, Directeur du Cndc ; M. Marcial DI FONZO BO, Directeur du Quai ; M. Jacques PEIGNÉ, Directeur délégué ; M. Matthias POULIE, Administrateur ; M. Jérôme MARPEAU, Directeur technique et Mme Laurence BEDOUE, Secrétaire de séance.

M. Christopher MILES, Directeur DGCA **absent ayant donné pouvoir** : 1

M. Alexandre THÉBAULT, Conseil Régional des Pays de la Loire en visio conférence.

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 13 Nombre de voix : 13

Objet : Approbation du budget primitif pour l'exercice 2025

Référence : DEL-2024-15

Rapporteur : Monsieur Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur

EXPOSE :

Le budget primitif de l'EPCC Le Quai - CDN est présenté au Conseil d'Administration qui, conformément à l'article 12, alinéa 2 de ses statuts, est invité à délibérer sur ledit budget, par chapitre, en fonctionnement et en investissement, tant en dépenses qu'en recettes avant le 31 décembre de l'année N-1.

Budget de fonctionnement

Nous commenterons le budget sous nomenclature M4 ainsi que la présentation dite UNIDO, propre aux budgets des établissements labellisés par le Ministère de la Culture.

Pour l'heure, les prévisions budgétaires qui vous sont soumises ont été élaborées en tenant compte d'une programmation culturelle et artistique établie de manière certaine seulement jusqu'à l'été 2025. Le second semestre d'activité, le premier de la saison 2025/2026, est construit sur des hypothèses rejoignant les éléments présentés lors du débat d'orientation budgétaire : un nombre de fauteuils offerts que l'on souhaite autour de 50.000, avec un tarif moyen du billet pour le spectateur à 12€ environ. Nous avons intégré dans la présentation actuelle le fait que la prochaine production mise en scène par Marcial Di Fonzo Bo, *Songe*, d'après William Shakespeare, est prévue en production, en exploitation à Angers et en tournée en France sur le premier semestre de l'année 2026. Seule une première courte période de travail est prévue à l'été 2025, ce qui explique le moindre niveau de production en 2025 pour l'heure. Ceci nous permet de maintenir un niveau important de diffusion au siège pour le début de la prochaine saison, et de continuer à exploiter les productions du Quai qui existent déjà, et seront 4 spectacles à tourner partout en France.

Bien entendu, le travail de prospective de tournées continue encore pour la saison prochaine, et ces budgets d'activité seront amenés à connaître des évolutions dans les mois à venir, et notamment à l'occasion du résultat de l'année 2024, connu vers la fin du premier semestre 2025.

Concernant la section de fonctionnement, au chapitre 011, les dépenses s'élèvent de 46.350 euros par rapport à la prévision actualisée de 2024, soit de 1,58%. Les principaux mouvements notables sont les suivants :

- + 228.275 euros de dépenses artistiques (achat de spectacles, coproductions et frais annexes), soit +28% ;
- +12.000 euros en locations mobilières, soit +3%, du fait des quelques mois durant lesquels le Quai va disposer des deux locaux à Saint Georges sur Loire et de son actuel local à Saint Jean de Linières, avant déménagement définitif à la fin du premier trimestre 2025 ;
- +11.000 euros de dépenses de maintenance et entretien, soit +4% ;
- +16.500 euros de dépenses d'assurance, suite au nouveau marché, soit +15% ;
- -27.000 euros de dépenses de fluides, soit -12%, du fait de la baisse de l'énergie ;
- -20.000 euros de dépenses de sécurité, soit -5%, liées aux ajustements prévisibles du nouveau marché démarré en 2024 ;

- -94.225 euros de dépenses de fournitures de décors et costumes et de locations techniques, soit -45%, du fait du moindre volume de productions en 2025 par rapport à 2024 ;
- -81.820 euros de dépenses de transport, voyages, défraiements et hôtels, soit -42%, pour les mêmes raisons ;
- -16.600 euros de dépenses d'honoraires, qui seront éventuellement ajustés en décision modificative, mais sont pour l'heure sans objet.

Nous pouvons remarquer que la part la plus importante de ces mouvements est l'augmentation des dépenses artistiques. Ceci s'explique toutefois par une baisse également importante du chapitre 012, estimée à -391.865 euros, soit -11%, principalement sur des dépenses de personnels liées à l'activité, et en dépit de la légère augmentation des dépenses de personnels permanents.

Au total, les charges baissent de 583.755 euros, soit -8,26% par rapport a budget actualisé de 2024.

Les recettes de fonctionnement évoluent également à la baisse d'environ 583.755 euros par rapport à 2024, soit -7,88%, dont la majeure partie relève du résultat de 2023, pour 378.646 euros. Concernant l'activité, la baisse de recettes en vente de spectacle suit logiquement la baisse de dépenses en production, tandis que les recettes de billetterie s'élèvent de 65.389 euros, soit 15%. Nous rappelons que la prochaine production importante du Quai pour la saison 2025/2026 est aujourd'hui programmée en 2026, et ses conséquences budgétaires en dépenses et en recettes interviendront plutôt sur cette année 2026.

Nous rappelons enfin que conformément aux conclusions du débat d'orientation budgétaire, nous avons inscrit le niveau de financement public TTC suivant :

- à hauteur de 4 244 000 € pour la Ville ;
- à hauteur de 1 394 755 € pour l'Etat (DRAC) ;
- à hauteur de 198 000 € pour la Région des Pays de la Loire ;
- à hauteur de 15 000 € pour le Département du Maine-et-Loire.

Pour l'ensemble des éléments présentés ci-dessous, je vous invite à vous référer à l'UNIDO 2025, qui précise le détail analytique des dépenses et recettes en fonctionnement. Toutefois, notre vote portera sur le Budget primitif sous nomenclature M4, qui reprend les mêmes éléments financiers, mais sous une présentation conforme à la comptabilité publique qui est la nôtre.

Si l'on envisage la présentation UNIDO, alors on constate que les dépenses et recettes de structure évoluent très peu : -0.34% pour les recettes (-19.800 euros) et -1.37% (-65.000 euros) pour

les dépenses, en dépit d'une augmentation contenue des personnels permanents de 2,88%, soit +77.000 euros. Nous rappelons qu'en 2025 l'équipe du Quai sera à nouveau au complet après les derniers recrutements, notamment pour l'équipe technique, ce qui permet également de réduire les coûts en personnel additionnel dans les dépenses de saison.

Ces dépenses et recettes de saison voient leur solde (recettes moins dépenses) se réduire de 97.800 euros, soit une économie globale de 21,83%, du fait de la réduction du recourt au personnel additionnel, comme mentionné ci-dessus, et du fait également de recettes attendues en refacturation de partenaires et activités extérieures, dont Alterservice pour le parking souterrain du Quai.

Le Disponible pour l'activité baisse de 139.500 euros dans ce BP2025 par rapport au budget ajusté 2024, soit -14.45%. Il ne faut toutefois pas ignorer que le Disponible pour activité de 2024 intègre le résultat 2023, très important, de 283.500 euros, soit plus du double de cette différence. Même si l'année 2024 ne permettra pas de reporter en 2025 un tel résultat, nous espérons néanmoins pouvoir « remonter » ce Disponible par le futur résultat de 2024, ce qui permettra d'envisager plus sereinement la saison 2025/2026.

Concernant l'activité, c'est sur les activités de production que pour l'heure les économies sont les plus importantes : 250.400 euros. Ceci s'explique par le fait que la prochaine production importante se réalisera lors de la saison 2025/2026 plutôt sur l'année 2026. Nous compensons cette baisse de l'activité de production par une activité de diffusion plus importante en 2025 qu'en 2024. Bien entendu, l'ensemble de ces équilibres demande encore à être affiné, en fonction de la réalité du résultat 2024 et de la programmation 2025/2026.

En tout état de cause, ce budget prévisionnel devrait donc connaître durant l'année 2025 des évolutions. Ces révisions donneront donc lieu à une ou plusieurs décisions modificatives, comme c'est désormais l'habitude.

Budget d'investissement

Afin de répondre aux besoins de maintenance du bâtiment et de renouvellement des matériels, la Ville d'Angers proposera l'inscription d'une subvention de 40 000 euros sur ses crédits d'investissement dans le cadre du budget primitif 2025.

Nous rappelons par ailleurs qu'hors subventionnement direct au Quai-CDN, la Ville d'Angers, propriétaire du bâtiment, engage chaque année au moins 150 000 € de dépenses en maintenance et renouvellement des équipements du Quai.

Le budget de dépenses réelles atteint ainsi en budget prévisionnel 102 000 €, auxquelles il faut rajouter les opérations d'ordre, d'un montant de 60 000 €. L'autofinancement par le Quai s'élève donc à 62 000 € en l'état.

Synthèse

Le budget est présenté selon la nomenclature M4 en deux sections équilibrées :

- Le total de la section d'exploitation s'élève à 6 824 500 €
- Le total de la section d'investissement s'élève à 162 000 €

En conséquence, il est proposé d'approuver le budget primitif 2025 tel qu'il est présenté.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L. 1431-1 et suivants, R.2221-36 et R.2221-78,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-08 du 29 janvier 2016, et notamment les articles 12 et 17,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu le projet de budget primitif et ses annexes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article unique : APPROUVE le budget primitif 2025 ci-annexé, chapitre par chapitre.

Le Président,
Nicolas Dufetel

